

Actuellement, le chômeur qui reçoit des prestations d'assurance-chômage peut toucher en même temps des prestations de sécurité sociale ou des indemnités d'une commission des accidents du travail. D'une façon ou d'une autre, les prestations sont financées par les ressources de notre économie. Si notre programme était véritablement un programme d'assurance-chômage, on pourrait réaliser des économies en tenant compte de tous les autres programmes, fédéraux, provinciaux ou locaux. Un programme d'ensemble ne coûterait pas plus cher au pays et encouragerait notre capacité de production. Je ne parviens pas à comprendre ce que nous gagnons à modifier constamment un programme qui, chose reconnue, ne marche pas. Il est temps que le gouvernement entreprenne une étude du problème en vue d'un programme viable. On admet que les changements dans le monde du travail créent des chômeurs. Tout programme devrait reposer sur la nécessité de recycler de temps à autre ces chômeurs, de leur donner une formation nouvelle. Il devrait garantir au travailleur, en période de chômage, le maintien du niveau de vie auquel il s'est hissé. Le travailleur se sentira plus en sécurité et produira davantage, et c'est là le point essentiel d'un programme d'assurance. Nous devrions éliminer tout élément ou tout risque qui générerait sa capacité de contribution.

Je ne dis pas que nous allons y arriver immédiatement. Si je mentionne ces points, c'est seulement parce qu'il est grand temps, selon moi, que le gouvernement envisage cette question au lieu de modifier le régime actuel.

On pourrait produire un Livre blanc ou un comité de la Chambre pourrait étudier un concept tout à fait nouveau de l'assurance-chômage. Le régime devrait garantir aux travailleurs canadiens que s'ils perdent leur emploi, leurs familles n'en souffriront pas et leur niveau de vie ne sera pas moins élevé.

M. J. H. Horner (Acadia): Quiconque prend part à ce débat, doit revoir toute la question de l'assurance-chômage. Pour le pays, ce régime est un moyen de soutenir quelque peu l'économie même lorsqu'il y a beaucoup de chômage. Dans un certain sens, et si mes amis de l'Alberta n'y voient pas d'objection, on pourrait dire que nous mettons un peu en pratique, au Canada, le crédit social. Est-ce, néanmoins, pour le plus grand bien de l'économie canadienne, et ne pourrions-nous apporter plus d'améliorations que n'en prévoit le bill?

• (5.00 p.m.)

Le préopinant a fait valoir qu'il était grand temps d'entreprendre une étude complète de l'assurance-chômage. Il y a cinq ans et demi, le gouvernement d'alors avait confié toute la question à un organisme appelé communément la Commission Gill qui a dûment présenté un rapport. Je tiens à dire, tout d'abord, combien je suis déçu que le bill n° C-197 ne fasse que perpétuer ou aggraver les nombreux abus commis au cours des années, aux termes de la loi sur l'assurance-chômage. Aucune des recommandations importantes du rapport Gill n'a été incorporée dans ce bill.

La page 109 du rapport du comité Gill contient la recommandation suivante:

Nous sommes d'avis qu'un régime d'assurance-chômage devrait être élaboré en vue de parer aux premières conséquences du chômage et qu'il devrait reposer sur des principes d'assurance propres à un mode d'assurance sociale de ce genre.

Assurément, monsieur l'Orateur, c'est là l'essence de la question. Nous devons d'abord définir nos objectifs. Aurons-nous un régime d'assurance? Si oui, élaborons un régime digne de ce nom, qui soit logique sur le plan actuariel. Si nous ne voulons pas d'un régime d'assurance mais simplement d'un autre régime de bien-être social—de revenu garanti, comme l'ont proposé certains membres du cabinet actuel—désignons-le alors comme tel. Monsieur l'Orateur, depuis les cinq ans et demi qui ont suivi le rapport du comité Gill, le gouvernement aurait sûrement pu modifier la loi mieux que ne le fait le bill.

Voici ce qu'on lit à la page 111 du rapport:

D'après le régime actuel, les prestations peuvent être payées à des travailleurs saisonniers pendant la morte-saison même s'ils n'ont jamais travaillé pendant la morte-saison et s'ils n'ont aucun espoir d'y parvenir.

Il semble donc, monsieur l'Orateur, qu'il y a, au Canada, des employés saisonniers qui n'ont aucune intention de travailler pendant les quatre, cinq ou six mois de l'année où ils sont oisifs, mais qui touchent quand même des prestations aux termes du régime d'assurance-chômage. Cela n'est certes pas justifié du point de vue économique. Ce n'est pas ainsi qu'on encouragera ces gens à travailler et à améliorer leur sort dans ce pays jeune, sain et dynamique.

D'une façon générale, monsieur l'Orateur, tout le monde admettra, je pense, que le Canada doit avoir une plus forte population. C'est peut-être ce qui lui manque le plus. Il est pourtant reconnu que beaucoup de Canadiens ne sont pas prêts à consacrer du temps